



togomatin

TOGOMATIN - N° 210 DU 21 AOÛT 2017 / PRIX : 250 FCFA



Manifestations du PNP **Deux morts, 77 blessés et quels résultats ?**

- ▶ Non à toute forme de violence politique !
- ▶ Au nom du bon sens, appelons à rendre les armes qui circulent
- ▶ UNIR solidaire avec les victimes et condamne l'incivisme

P 2

SECURITE



Suite aux violences du samedi La police appelle à la retenue

Le directeur général de la Police nationale a dressé le samedi dernier le bilan des manifestations du Parti National Panafricain (PNP) qui ont dégénéré à Lomé, à Kara et à Sokodé. Alors que Tikpi Atchadam, le responsable du PNP annonce 7 morts, la police parle de deux morts.

P 3

INTERNATIONAL

Nigéria Retour de Buhari, fin du suspense ?

P 4



DEVELOPPEMENT

Infrastructures

Visite d'inspection des ouvrages du PUDC à Lomé par la ministre du développement à la base



P 11

SPORT

Pour jouer la ligue des
champions

Adébayor et ses coéquipiers vont devoir se surpasser



P 10

EDITORIAL

La violence, un aveu d'échec
Les événements du samedi dernier dans plusieurs villes de notre pays à la suite de l'appel à manifester du Parti national panafricain (PNP) plongent, une fois de plus, le Togo dans l'horreur, le deuil et la colère. Une certitude se confirme après ces lugubres événements: la violence en politique reste un aveu d'échec, même si elle payait dans l'immédiat, les conséquences finissent toujours par rattraper les chantres de la violence de la violence politique, les exemples sont légion autour de nous et un peu partout dans le monde...

P 3

tm SOMMAIRE



Mali / Projet de Réformes
L'opposition prend acte du retrait

P 4



Niger
Projet d'une cité agricole d'environ 3 milliards de dollars

P 5



UFOA 2017
Eperviers se préparent

P 10



Vacances utiles
Réflexions sur les droits et devoirs de l'enfant

P 11



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : +228 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Mson de la Presse: Casier N° 53

Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3^e Mson
avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Comité de rédaction :
Carlos Amevor
Françoise Dasilva
Freda Sefiamor
Rachidou Zakari
Alexandre Wémima

Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla

Chargée d'affaires:
Dédé Babanawo

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: RAD-GRAPHIC

Distribution :
Togomatin marketing

Tirages : (2000 exemplaires)

Nation



Manifestations du PNP

Deux morts, 77 blessés et quels résultats ?

- ▶ Non à toute forme de violence politique !
- ▶ Au nom du bon sens, appelons à rendre les armes qui circulent
- ▶ UNIR solidaire avec les victimes et condamne l'incivisme

2 morts, 57 blessés du côté des forces de l'ordre et 20 du côté civil, c'est le bilan officiel qu'a établi le Directeur de la Police Nationale, le Commissaire Têko Koudouovor lors d'une innervation hier dimanche dans le journal télévisé de 20 heures, sur la Télévision nationale. La veille, faisant le bilan des heurts relatifs aux manifestations du

samedi, le Directeur de la Police avertissait en subsistance que toute manifestation ultérieure aura un caractère très violent, avançant avec raison, que des armes circulent dans les mains des manifestants qui ne sont pas encore identifiés. En effet, le bilan des manifestations du samedi faisait par ailleurs état de plusieurs armes et munitions emportées.

Lomé, Sokodé, Kara ont été les principaux foyers d'affrontements entre forces de l'ordre et manifestants au cours de ces manifestations à l'appel Parti National Panafricain (PNP) de Tikpi Atchadam samedi. A Sokodé, où les heurts ont été particulièrement...

Suite à la page 3

**Kozah / Assainissement
Des tricycles offerts aux populations**

Des populations de cinq quartiers dans la préfecture de la Kozah ont bénéficié de cinq tricycles pour les travaux d'assainissement et d'hygiène. Les tricycles ont été remis aux bénéficiaires par le préfet Bakali Badibawu le 16 août dernier à Kara. Cette action est à l'actif de l'Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base (ANADEB) et s'inscrit dans le cadre du Programme de Développement Communautaire en Zones Urbaines (PDC-ZU).

Pour le coordonnateur régional de l'ANADEB Kara, Mme Moulamouwa Kerimou, le PDC-ZU permet à l'ANADEB d'accompagner les communautés à identifier leurs problèmes. Ensuite, les analyser afin de leur trouver des solutions idoines et d'élaborer leur Plan d'Action pour le Quartier (PAQ).

**Ogou / Rapport ITIE 2014
Présentation à Atakpamé**

Le rapport de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) de l'année 2014 a été présenté le 14 août dernier à Atakpamé aux autorités ainsi qu'aux populations des zones extractives du grand Ogou. Cette rencontre a pour objectif d'éclairer les différentes parties prenantes sur la contribution du secteur extractif au budget de l'Etat et dans l'économie. Elle vise l'amélioration de la transparence et la gouvernance dudit secteur. Selon le préfet de l'Ogou, Edoh Akakpo la présentation du rapport ITIE 2014 permettra à la population de mieux comprendre les paiements effectués par les opérateurs à l'Etat et les recettes que les régies financières de l'Etat perçoivent auprès de celles-ci.

**Bas-Mono / Enregistrement des naissances
Le Conseil des enfants alertent**

Les enfants de la préfecture du Bas-Mono réunis en Conseil Consultatif des Enfants (CCE) ont présenté aux autorités locales à Afagnan un plaidoyer sur l'enregistrement des naissances. Ce plaidoyer vise à interpeller les autorités locales à s'impliquer davantage dans la protection des droits des enfants. C'était le 14 août 2017 au cours d'une rencontre d'échange et de concertation que cette présentation s'est faite. Elle a rassemblé les chefs traditionnels, plusieurs autorités et d'autres personnalités au-devant desquels s'est trouvé le préfet du Bas-Mono, Sogbo Kokou Amétépé. La directrice régionale de l'Action Sociale, Aharrh Gnama a témoigné sa gratitude aux autorités pour leur oreille attentive aux propositions des enfants. Elle a indiqué qu'un enfant sans acte de naissance est un humain perdu.

**Lacs / Humanitaire
Don de l'artiste Dr Z aux détenues**

L'artiste togolais de la chanson Dr Z, de son vrai nom Lzankou Hounkpatin et son fan club de la préfecture des Lacs ont fait don de vivres et non-vivres, le 15 août 2017, aux détenus de la prison civile d'Aného. Composé d'effets vestimentaires et de céréales, ce don a pour finalité d'aider les plus démunis à se vêtir plus décentement et améliorer leur ration au sein de la prison. Ils ont aussi suivi un sketch sur la vie carcérale difficile mis en scène par l'artiste humoriste et détenu Kpotowogbo.

Des actions et conseils bien enregistrés par les prisonniers dont leur porte-parole, Ezoukpénawo Kokou, a remercié les artistes pour leurs prestations et leur générosité. Il a également promis bon usage des dons.

**Anié / Droits des femmes
Les dispositions du CPF et CP expliquées**

Les membres du Caucus des femmes parlementaires luttant pour les droits de la femme, conduite par l'honorable Amouzou Djaké étaient à Anié le 12 août 2017. Ceci pour marquer la fin de leur tournée de sensibilisation portant sur la dissémination des dispositions du Code des Personnes et de la Famille (CPF) et du Code Pénal (CP) révisé. Cette rencontre a regroupé plusieurs autorités de la préfecture. Elle a pour objectif de familiariser les participants et surtout les femmes à certaines dispositions du CPF et CP révisé.

Selon l'honorable Djaké, il est important de partager avec les populations, surtout les femmes, l'esprit de certaines dispositions civile et pénale, en vue de leur éviter les abus dont elles sont victimes aux foyers.

**Danyi
Le programme alimentaire panafricain expliqué**

Un programme alimentaire de la société américaine Happy New World Meal Gate a été expliqué aux chefs traditionnels le 11 Août 2017 à Danyi Apéyéme. A l'occasion, le parrain, Lawani Elias a expliqué à l'assistance que la société est créée au Nigéria. Elle a pour but de lutter contre la faim dans les foyers à travers la promotion des nourritures de bonnes qualités.

Le programme est subdivisé en 6 étapes. La 1ère consiste à l'enregistrement de l'adhérent en versant une somme de 11.000 FCFA. La 2ème étape est le jardin Vert, la 3ème le jardin doré, la 4ème le grand jardin, la 5ème étape super jardin et la 6ème étape la banque de nourriture.

Rassemblés par C. Amevor

maov conso

Rechargez, Consommez, Profitez!

no limit

www.moov.tg | Service clients : 777 (gratuit) | @moovtogoffitel | moovtogoffitel

Edito

...Accablement, tristesse, colère... Les mots disent mal le mélange de sentiments provoqué par cet appel à manifester qui a fini par démasquer la soif de violence de politiciens pour régler des questions politiques importantes et brûlantes qui relèvent des Réformes institutionnelles et constitutionnelles. Les mots disent mal cette impression d'une promotion de violence après ces événements avec toutes leurs charges électriques : Commissariat vandalisé et incendié, récupération d'armes, etc.

Le moyen choisi - le refus des manifestants de respecter

l'itinéraire tracé par l'autorité, le désir à peine masqué de bloquer la nationale N°1 à l'ordre public - ajoute, par sa simplicité brute, à la violence de ces manifestations... Même s'il semble hâtif de prêter telle ou telle autre intention aux organisateurs de la manifestation du samedi, l'analyse à tous les égards montre que la violence a été pensée. C'est une violence préparée et organisée pour renforcer le capital sympathie en montée du leader du PNP et pour ratisser large et élargir ce cercle qui va jusqu'à ébranler ses aînés politiques.

Le Togo qui a connu de scènes

similaires au début des années 90, soldées par des sanctions, salissures, honte, rappels à l'ordre... de toute la communauté internationale, a-t-il besoin de faire tous ces pas en arrière pour espérer le développement que ces fils appellent de leurs vœux ? La rhétorique, de la violence... ne fait avancer, encore moins grandir personne presque 30 ans après avoir enclenché la marche de démocratisation qui a - avouons-le - connu des fortunes diverses. Déjà frappé donc par des violences politiques terribles au début de l'ère de la démocratie et même récemment en 2005, et

ayant payé de lourds tribus de tout cela, le Togo n'a nullement intérêt à replonger dans ce chaos, d'où il a peine pour sortir. Sinon, quelle leçon les Togolais auraient retenu de malheureux passé ?

Recourir à la violence aujourd'hui pour tenter de régler des questions politiques aussi cruciales qui engagent le présent et le futur, c'est ouvrir des foyers infinis de violence qui ne manqueront de refaire surface au gré du désiderata de tout politique en quête de reconnaissance.

Dieudonné Korolakina

Suite de la page 2

Manifestations du PNP

Deux morts, 77 blessés et quels résultats ?



...violents, on dénombre par ailleurs deux bureaux de police brûlés et d'autres saccagés, un véhicule de la gendarmerie nationale brûlé, une voiture en fourrière et 11 motos des agents parties incendiées.

Il convient de se poser quelques questions à présent que la mobilisation s'est rapidement éteinte. Jusqu'où ira Tikpi Atchadam notamment avec ses exigences d'un retour à la constitution de 1992 et du vote de la diaspora. Au finish, on aura enregistré autant de morts et de blessés pour

quels résultats ? Combien coûte une vie aujourd'hui après près de 30 ans de marche de démocratisation pour un parti politique naissant ? Au nom du bon sens, a-t-on intérêt à ce que des armes circulent et se retrouvent aux mains d'inconnus ? Et ce surtout parce que le président du PNP, dans son appel à l'endroit des manifestants suite aux événements du samedi, n'a pas daigné inviter ces derniers à rendre « civiquement » les armes emportées.

TM

Déclaration du parti UNIR

Plusieurs villes de notre pays ont été ce samedi 19 août 2017 le théâtre de graves violences et d'exactions qui ont entraîné le décès de deux personnes et occasionné des blessés et de nombreux dégâts matériels.

Le parti UNIR présente ses sincères condoléances aux familles des victimes et souhaite un prompt rétablissement aux blessés, civils et militaires.

Le parti exprime également sa compassion et son soutien à toutes les personnes, Togolais et étrangers, qui ont durement subi les effets néfastes de ces violences et de ces exactions perpétrées par des manifestants.

Cette douloureuse situation est avant tout la conséquence de l'attitude des responsables du Parti National Panafricain (PNP), qui ont refusé ostensiblement de collaborer avec les autorités concernant les itinéraires à respecter pour un déroulement serein et sans débordement des manifestations, conformément aux normes et aux usages en vigueur dans notre pays et dans tous les systèmes démocratiques à travers le monde.

Les discours d'intolérance et de haine ainsi que l'extrémisme affichés par les dirigeants du PNP et leur volonté d'en découdre avec les forces de sécurité n'ont en fait servi qu'à exacerber les tensions. Il est important de noter qu'aucun débordement, ni incident particulier, n'ont été signalés à Bafilo où les manifestants ont respecté l'itinéraire convenu entre les organisateurs et les autorités.

Le parti UNIR condamne fermement les actes d'incivisme et les graves violences et agressions physiques, notamment ceux perpétrés contre les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs missions de maintien de l'ordre et de la sécurité, au service de tous. De même, il déplore les saccages et les destructions volontaires des édifices et des biens publics et privés qui sont des actes sans lien avec les manifestations pacifiques publiques.

Le parti UNIR est viscéralement attaché aux libertés fondamentales et, notamment, à la liberté d'association et de manifestation. Ces libertés doivent s'exercer cependant de manière pacifique, dans la légalité et le respect des principes et des idéaux de la République et de la démocratie tels que consacrés par notre Constitution. UNIR invite les partis politiques et les Togolais à cultiver l'esprit de fraternité et de tolérance, et à s'abstenir de tout comportement et acte préjudiciables à la paix et à la sécurité qui nuisent au progrès économique et social et à l'unité nationale.

Le Parti UNIR continuera à œuvrer avec constance en vue de la consolidation du processus de réconciliation nationale et pour un aboutissement rapide des réformes politiques engagées par le Président de la République et le gouvernement dans un esprit de dialogue et de concertation.

Fait à Lomé le 20 Août 2017 UNION POUR LA REPUBLIQUE (UNIR)

Suite aux violences du samedi La police appelle à la retenue

Le Directeur général de la Police nationale a dressé le samedi et dimanche derniers le bilan des manifestations du Parti National Panafricain (PNP) qui ont dégénéré à Lomé, à Kara et à Sokodé. Alors que Tikpi Atchadam, le responsable du PNP annonce 7 morts, la police parle de deux morts.



Têko Koudouwovo

Le bilan des manifestations a été communiqué le samedi dernier par le Commissaire divisionnaire de police Têko Koudouwovo, le Directeur de la Police qui intervenait sur la

Télévision nationale (TVT).

Selon Koudouwovo, il a été dénombré 27 blessés dans les rangs des forces de sécurité à Sokodé, 2 morts du côté des civiles dont 1 par balle, 2 bureaux de polices brûlés et les autres saccagés. Il a poursuivi que des munitions et 4 fusils ont été emportés et deux brûlés. 11 motos des agents ainsi que 2 véhicules des commissaires de police ont été brûlés. Les ordinateurs de l'unité de confection des cartes d'identités ont été volés ainsi que les recettes.

Par ailleurs, le responsable de la police a précisé qu'une dizaine de personnes ont été interpellé à Kara.

M. Koudouwovo a présenté ses condoléances aux familles éplorées et un prompt rétablissement aux blessés.

Quant à la manifestation à laquelle ont appelé les responsables du

PNP pour dimanche, le Directeur de la police appelle à la retenue et a demandé aux organisateurs de sursoir aux mouvements.

« Une autre marche aura un caractère très violent. Nous avons vu que des armes circulent et les détenteurs ne sont pas encore identifiés », a déclaré le commissaire divisionnaire Têko Koudouwovo qui a ajouté : « Nous voulons appeler les organisateurs de cette marche à la retenue et à surseoir à cette marche parce que la paix n'a pas de prix. Entre Togolais, il faut que les problèmes se règlent de façon pacifique »

Le PNP comptait réclamer le retour à la Constitution de 1992 et l'effectivité du vote de la diaspora. Mais très rapidement, les manifestants ont demandé le départ du président togolais.

TM



Mali / Retrait du Projet de Réformes L'opposition prend acte

Face au climat délétère qui règne dans le pays depuis un certain temps, le président malien Ibrahim Boubacar Keïta fait marche arrière. Après un premier report du référendum le 21 juin dernier, le président malien vient de décider de surseoir à l'organisation de ce référendum. Une victoire que célèbre l'opposition sortie dans les rues de Bamako ce samedi 19 août 2017.



Des manifestants anti-référendum au Mali

À la télévision nationale malienne, le vendredi 18 août dernier, le président IBK n'est pas allé par quatre chemins. Il sursoit à l'organisation d'un référendum sur la révision de la Constitution, « dans l'intérêt supérieur de la nation et de la préservation d'un climat social apaisé ».

Dans son allocution, le chef de l'Etat malien avait souligné que son devoir était « d'expliquer tous les bénéfices que la révision constitutionnelle apporterait au rétablissement de la paix, à la consolidation de nos institutions et à l'amélioration de

la gouvernance ». Mais il constate que ces explications peinent à être entendues et acceptées dans ce climat actuel.

Cette décision est célébrée par l'opposition qui depuis plusieurs mois, multipliait les manifestations contre ce projet de réforme qu'elle jugeait inopportune. Pour Amadou Thiam, vice-président de la plateforme « Touche pas à ma Constitution », il s'agit d'une victoire de l'opposition malienne qui a su mobiliser des milliers de militants dans les rues pendant des mois.

T.M.

Gambie Une «3^e République» en cours

Avec son nouveau président Adama Barrow, la Gambie veut tourner la page de l'ère Jammeh.

Le gouvernement a annoncé une révision constitutionnelle. L'information a été donnée par le ministre de la Justice, Abubacarr Tambadou, qui a présenté les dispositions visant à rédiger une nouvelle Constitution, en remplacement de l'actuel texte qui date de 1997, trois ans après le coup d'Etat militaire qui a renversé le président en place Dawda Jawara, et propulsé Yahya Jammeh à la tête du pays.

La « Nouvelle Gambie » est prête à tourner la page. À en croire de nombreux juristes, le nouveau texte

sera également l'occasion de changer des dispositions controversées notamment la peine de mort. Deux ans seront nécessaires pour la mise en place de cette nouvelle loi fondamentale. Pendant 18 mois, une commission de révision de la Constitution va consulter la population. Le texte, une fois rédigé, sera soumis à référendum en vue de son adoption.

On pense que la nouvelle Constitution permettra de supprimer certaines failles. Les nouvelles autorités gambiennes ont retiré le passeport



Adama Barrow

accorde trop de pouvoir au président et lui octroie une trop grande immunité. Actuellement, le chef de l'Etat n'a pas de limite de mandat, ce qui a permis à Yahya Jammeh d'être élu quatre fois de suite.

diplomatique à Yahya Jammeh et à toute sa famille, ainsi qu'à 271 membres de son régime. Cette privation de privilèges risque de compliquer la situation à l'ancien président gambien.

AIAC

Nigéria Retour de Buhari, fin du suspense ?

Le président du Nigeria Mahamadou Buhari est rentré au pays le samedi 19 août dernier après plus de trois mois d'absence. C'était en milieu d'après-midi que son avion s'est posé à Abuja la capitale nigériane. Même si les raisons sanitaires qui ont conduit ce dernier à Londres demeurent secrètes, l'intéressé pourrait les aborder dans son discours attendu pour ce lundi 21 août.



Buhari accueilli par Osinbajo

L'avion du chef de l'Etat nigérien a atterri à 15h35 GMT à l'aéroport international d'Abuja. Et selon un communiqué de la présidence « Le président Buhari parlera aux Nigériens dans une allocution radiotélévisée lundi à 7h00 du matin (0h00 GMT). » Le dirigeant remerciera les Nigériens pour leur soutien durant sa convalescence dans ce discours à la Nation, poursuit le communiqué.

Âgé de 74 ans, le président Buhari avait déjà été hospitalisé cette année à Londres entre janvier et mars. À son retour, il avait avoué n'avoir jamais été aussi malade et avait délaissé les responsabilités officielles au vice-président Yemi Osinbajo. Il avait quitté

le Nigeria le 7 mai pour Londres pour des raisons médicales. La nature du traitement n'a jamais été précisée de source officielle.

Ce retour a un double sens. Tout d'abord, il vient mettre fin à des polémiques, des craintes du « remake » de l'ère funeste du président Yar'Adua décédé dans des circonstances pareilles, alors que les services de la présidence de la République maintenaient un secret autour de son état de santé. Fini pour le moment les marches, les confrontations entre pro et anti-Buhari dans les rues d'Abuja. Le pays pourra ainsi retrouver un tant soit peu, son calme pour mieux faire face aux défis actuels.

Dieudonné Djedi (stagiaire)

RDC Le CENCO et les OSC veulent faire partir Kabila

Devant l'échec des différentes initiatives tendant à instaurer un climat favorable au départ du président congolais Joseph Kabila, la Conférence épiscopale nationale du Congo (Cenco) et les organisations de la société civile ont entrepris depuis la semaine dernière, des travaux en vue d'unir leurs actions derrière un objectif commun : obtenir le départ final de Kabila à travers une nouvelle stratégie. « Esili », qui veut dire « c'est fini », est ce manifeste mis en place et qui sera soumis à l'approbation des partis politiques.

Dans la salle de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) qui a accueilli les organisateurs et participants les 15, 16 et 17 août derniers, la Lucha, Filimbi, la Cenco ou bien encore l'homme d'affaires Sindika Dokolo et quelques journalistes engagés se sont donnés rendez-vous pour unir leurs actions pour répondre à l'appel pressant des évêques qui le 23 juin ont dit : « le pays va très mal ».

Après trois jours de travaux, un document a été mis sur pieds : « Le manifeste du citoyen congolais ». Dans ce document, les participants consignent ce qu'ils appellent la nouvelle stratégie. Dénonçant « le président sortant [qui] a renié le serment fait devant Dieu et la Nation de respecter la Constitution » et qui « s'impose à la tête de l'Etat par la violence des armes et la corruption financière », ses signataires exigent « le départ de Monsieur Joseph Kabila Kabange et une transition citoyenne dont les animateurs seront désignés à la suite d'une concertation nationale ». Ce manifeste a cette particularité



Des membres de la Cenco

de n'avoir pas connu de participants d'homme politique. Et là se trouverait peut-être sa force face aux échecs des autres initiatives entreprises de par le passé. Cependant, les organisateurs espèrent aller vers les partis politiques, de quelque bord qu'ils soient car selon eux, le retour à l'ordre constitutionnel est une préoccupation de tous les citoyens.

Alexandre Wémima

Rapport ITIE Togo 2014

Beaucoup de sociétés minières togolaises ont manqué de transparence

Plus de 23 qu'elles sont, seulement 3 des sociétés minières installées au Togo ont respecté les règles de transparence prônées par l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) en 2014.

L'ITIE au Togo, a rendu public la semaine dernière, le rapport 2014 sur la situation des sociétés du secteur minier en activité sur le sol togolais. Après les parlementaires, les magistrats, la société civile, le comité de pilotage chargé de la transparence dans le secteur minier a porté le rapport au niveau des médias.

« Les conclusions de ce rapport montrent entre autres, un paiement effectué au gouvernement (au trésor public) par les sociétés évoluant dans le secteur extractif à environ 17,2 Milliards de francs CFA, les contributions sociales volontaires notamment les appuis aux collectivités en matières

d'infrastructures et autres par ces sociétés, et des informations sur la production, les exportations et l'emploi que ces sociétés ont fournies », note le bureau de l'ITIE Togo.

Que retenir du rapport 2014?

Retenons tout d'abord que la transparence commence par se mettre en place, mais à pas de caméléon. Du moins, du côté des sociétés minières. Selon Kokou Agbemadon, le coordonnateur de la cellule nationale de l'ITIE, seules 3 des 23 installées au Togo se sont conformées aux exigences de transparence.



Activités d'extraction sur le site de production du phosphate carbonaté au Togo

Le secteur artisanal pour sa part (l'Or, le sable et le gravier) manque de données au Togo.

Retenons également l'absence de textes d'application du code minier dont les critères d'octroi de licence des entreprises dans ce secteur, et sur l'absence des statistiques du secteur d'emploi des entreprises minières au niveau des agences de statistiques... L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) est une coalition composée

de gouvernements, d'entreprises, de groupes issus de la société civile, d'investisseurs et d'organisations internationales. Elle a pour mission d'œuvrer pour une meilleure gouvernance dans les pays riches en ressources minières à travers la vérification et la publication complète des paiements effectués par les entreprises et des revenus perçus par les gouvernements provenant du pétrole, du gaz et des minerais.

Rachid Zakari

Ghana

Les revenus pétroliers ont augmenté de 67%

Présenté comme l'un des pays les plus endentés d'Afrique de l'ouest, le Ghana, l'un grand producteurs de cacao dans le monde et depuis quelques années producteur de pétrole, peut renouer avec la croissance cette année. Selon la banque centrale du Ghana, les revenus pétroliers du pays ont augmenté de 67%. Une aubaine pour ce pays dont la dette publique a atteint 73% de son PIB.

Au Ghana, malgré la morosité des prix de l'or noir, le secteur pétrolier se porte mieux. C'est ce qu'indique un rapport de la Banque centrale du Ghana, selon lequel les revenus tirés par l'Etat de l'exploitation de l'or noir ont augmenté de 67% à 191,32 millions de dollars par rapport à la même période de l'année dernière. En 2016, les revenus étaient de 114,4 millions de dollars.

Selon le document, cette performance est due à la mise en production du champ pétrolifère TEN, au large.

Il faut dire, qu'entre janvier et juin 2017, les revenus du champ Jubilee

ont atteint 97,12 millions de dollars contre 114,4 millions de dollars un an plus tôt. Les différentes perturbations intervenues lors de la production sont à la base de cette contre-performance. En janvier, Tullow avait reçu de son assureur la somme de 80 millions \$ pour couvrir les pertes subies.

Actuellement, le pays produit environ 120 000 b/j et pourrait, selon Ecobank, devenir le quatrième plus important producteur de pétrole brut en Afrique subsaharienne, d'ici 2020, avec une production totale de 240 000 b/j.

TM

Niger

Projet d'une cité agricole d'environ 3 milliards de dollars

Le gouvernement nigérien a signé mardi dernier un mémorandum d'entente d'une valeur de 3,25 milliards \$ avec All States Investment, en vue de construire une cité agricole répondant aux normes internationales dans l'Etat. Le projet vise principalement à booster le secteur de la pisciculture dans la région.

L'annonce a été faite par le directeur général de la compagnie, Henry Goiko, qui s'exprimait en marge du Niger State Summit récemment tenu à Minna. Le cadre a d'ailleurs précisé que le projet qui couvrira une superficie d'environ 43 000 hectares sera situé dans région de Rafi.

En ce qui concerne la cité agricole, « elle disposera de plusieurs unités de production animale dont les produits seront vendus sur le marché international », a indiqué Goiko avant de poursuivre: « nous voulons également nous lancer dans l'aquaculture en commençant par la production de tilapia et de maigre en vue de mettre fin à l'importation de poissons ».

La cité qui est attendue pour février



Un bassin artificiel d'élevage de poissons

prochain permettra, toujours selon le DG, de créer 200 000 emplois directs et 40 000 logements.

agenceecofin.com

Assurance

Le duel Saham-Sunu

Dans un article publié le week-end dernier, nos confrères du site www.jeuneafrique.com exposent la bataille que se livrent Sunu et Saham, deux gros morceaux du secteur des assurances en Afrique subsaharienne. Des stratégies aux actions en passant par les alliances, Jeune Afrique expose dans les détails de cette bataille à la fois fratricide et silencieuse à laquelle se livrent les acteurs deux structures.

Par un tour de passe-passe, le marocain Saham a acquis 21 % du capital de son concurrent Sunu, fondé par le Sénégalais Pathé Dione. Très remonté, ce dernier lance la riposte. Pour Pathé Dione, le coup a été rude. Le 28 juillet au matin, le Sénégalais, figure du monde des assurances subsaharien, apprend qu'Alioune Ndour Diouf a vendu la totalité des parts qu'il détenait dans Sunu. Ce dernier appartient à la petite dizaine d'actionnaires subsahariens – « plutôt des amis et collaborateurs », précise un financier qui les connaît bien

– qui a créé Sunu vingt ans plus tôt avec Pathé Dione. Depuis, les deux hommes sont restés proches.

Pourtant, c'est sans en discuter au préalable avec celui qui a fait de Sunu l'un des plus importants succès de l'assurance subsaharienne francophone (près de 200 millions d'euros de revenus l'année dernière) qu'Alioune Ndour Diouf décide de céder à Saham Finances ses 14 %. Faisant du groupe marocain le deuxième actionnaire de Sunu.

Trois semaines plus tôt, Mamadou Talata Doula, avec qui Pathé Dione était



en froid, avait en effet cédé ses 4,3 % au même acquéreur. Et le 27 juillet, c'était le Centrafricain Ousmane Bocoum qui annonçait avoir fait de même (environ 2,6 % de parts).

Pathé Dione refuse les offres

Ainsi, sans que personne s'y attende, l'actionnariat de Sunu, construit en 1998 autour de proches du fondateur, s'est fissuré. Fin juillet, Saham possède

officiellement, par le truchement d'une société mauricienne, 21 % du capital de Sunu Finances, le holding de tête du groupe et l'un de ses principaux concurrents.

Depuis des années, alors que les valorisations des groupes d'assurance s'envolent et que le secteur fait l'objet des plus grandes convoitises, Pathé Dione refuse les nombreuses offres qu'il reçoit, qu'elles émanent de capital-investisseurs ou de groupes financiers comme les marocains SNI/Attijariwafa Bank ou BMCE Bank of Africa.

« Alors que les valorisations s'envolent, le secteur fait l'objet de grandes convoitises »

Question de caractère – ou forme de rigidité, diraient certains –, mais aussi de fierté: celui qui a longtemps dirigé un leader français (UAP) en Afrique entend prouver qu'un grand groupe d'assurance à capitaux subsahariens peut trouver sa place au milieu de grands noms étrangers.

TM & extraits www.jeuneafrique.com

tm **Annnonce**

NOTIFICATION D'UN EXPLOIT DE SIGNIFICATION DE LETTRE EN VERTU DE L'ARTICLE 58 DU CODE DE PROCEDURE CIVILE ET DE L'ORDONNANCE N°1271/2017 A PIED DE REQUÊTE RENDUE LE 10 JUILLET 2017 PAR MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE LOME PORTANT DESIGNATION DU JOURNAL TOGOMATIN POUR RECEVOIR LADITE INSERTION

ORIGINAL

**SIGNIFICATION D'UNE LETTRE
PORTANT AVIS DE DENONCIATION DE LA
CONVENTION DE COMPTE COURANT DES 02 ET 06
OCTOBRE 2014**

L'an deux mil dix-sept et le 10 juillet 2017, à 15 heures, 15 minutes ;

A la requête de la **DIAMOND BANK**, Société Anonyme au capital de 20.450.000.000 F CFA dont le siège social est à Cotonou (République du BENIN), Rue 308 Révérend Père Colineau, quartier GANHI, 01 BP. 955 Cotonou, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié au siège de ladite banque et ayant élu domicile au siège de sa succursale à Lomé (Togo), siège au 3529, Boulevard du 13 Janvier, Quartier Doulassamé, BP. 3925, Tél. 22 53 10 01/22 53 10 02 ;

Assistée de la **SCP DOGBEAVOU & ASSOCIES, Société d'Avocats au Barreau au Togo** ayant son siège social à Lomé, 482, Rue ADABAWERE, Tél : (00228) : 22 21 70 63, 01 BP : 968- Lomé 01, représentée par son Gérant, Maître Sédjro Koffi DOGBEAVOU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

Monsieur LATÉVI ALOWONOU LAWSON-HETCHELY, Promoteur des Etablissements **LA SYNTHÈSE**, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Hédranawoé, Tél. 90 18 85 87/90 33 66 64, où étant et parlant à : *le promoteur, enregistré des impayés relatifs à la ligne d'avance sur marché de vingt millions (20 000 000) FCFA dont ils ont bénéficié auprès de notre institution suivant convention notariée en date du 15 octobre 2014. ... (..) » ;*

Et se terminant par :

« Dans cette attente, recevez, Monsieur **LAWSON-HETCHELY**, l'expression de nos sentiments distingués » ;

Laquelle lettre est signée par Monsieur Régis KIKI et Madame Odile MEDEGAN AFFOYON ;

Lui déclarant que la présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES,
A ce qu'il ne l'ignore,

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé tant l'original de la lettre sus-énoncée que la copie du présent exploit dont le coût est de 30 000 F CFA.

PH BÉNIN KISSISSI-AMBESEGNATO
Bénévoles de l'Ordre des Avocats au Barreau du Togo
Tribunal de Première Instance de Lomé.
Démourant au Palais - 018, 304 av des Olympe
Tribunal - Bâtiment
Succursale

Signifié et en tête de celle des présentes, délaissé à monsieur Latévi ALOWONOU LAWSON-HETCHELY, Promoteur des Etablissements LA SYNTHÈSE, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Hédranawoé, Tél. 90 18 85 87/90 33 66 64, où étant et parlant à : *le promoteur, enregistré des impayés relatifs à la ligne d'avance sur marché de vingt millions (20 000 000) FCFA dont ils ont bénéficié auprès de notre institution suivant convention notariée en date du 15 octobre 2014. ... (..) » ;*

L'original d'une lettre en date à Lomé du 26 mai 2017 portant en objet « Avis de dénonciation de compte-courant et de clôture de compte » ;

Commencant par :

« Monsieur **LAWSON-HETCHELY**,

Nous constatons avec regret que le compte ouvert dans nos livres au nom des Etablissements LA SYNTHÈSE dont vous êtes le promoteur, enregistré des impayés relatifs à la ligne d'avance sur marché de vingt millions (20 000 000) FCFA dont ils ont bénéficié auprès de notre institution suivant convention notariée en date du 15 octobre 2014. ... (..) » ;

Et se terminant par :

« Dans cette attente, recevez, Monsieur **LAWSON-HETCHELY**, l'expression de nos sentiments distingués » ;

Laquelle lettre est signée par Monsieur Régis KIKI et Madame Odile MEDEGAN AFFOYON ;

Lui déclarant que la présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES,
A ce qu'il ne l'ignore,

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé tant l'original de la lettre sus-énoncée que la copie du présent exploit dont le coût est de 30 000 F CFA.

L' HUISSIER

Diamond

Lomé le 26 Mai 2017

Monsieur LAWSON-HETCHELY Latévi ALOWONOU
Promoteur des ETS LA SYNTHÈSE
Tel 90 33 66 64
Lomé (TOGO)

Réf: REK/DG/LEGAL /135/05/2017

Objet: Avis de dénonciation de convention de compte courant et clôture de compte

Monsieur LAWSON-HETCHELY

Nous constatons avec regret que le compte ouvert dans nos livres au nom des Etablissements LA SYNTHÈSE dont vous êtes le promoteur, enregistré des impayés relatifs à la ligne d'avance sur marché de vingt millions (20 000 000) FCFA dont ils ont bénéficié auprès de notre institution suivant convention notariée en date du 15 Octobre 2014.

Malgré nos différentes relances, ce compte n'a plus connu de mouvements créditeurs significatifs susceptibles d'apurer votre encours qui s'élève à ce jour, à la somme de dix millions deux cent cinq mille deux cent quatre-vingt-six (10 205 286) FCFA en principal et intérêts échus, sauf erreur ou omission de notre part et sous réserve aussi bien des intérêts à échoir jusqu'au paiement définitif que les intérêts de retard et pénalités.

Nous vous informons de notre intention de dénoncer la convention de compte courant vous liant à notre Institution.

La présente vaut donc dénonciation de la convention notariée de compte courant du 15 Octobre 2014 conclue entre vous et notre institution.

En conséquence, nous vous prions de considérer ledit compte courant comme **clôturé**. Sous réserve des opérations en cours de liquidation, le solde dudit compte courant devient ainsi immédiatement exigible.

Nous vous invitons à nous faire parvenir vos éventuelles observations dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la réception de la présente et vous saurons gré des dispositions que vous prendrez pour nous payer l'intégralité du montant susvisé.

Passé le délai imparti, aucune observation ne sera recevable.

Dans cette attente, recevez, Monsieur **LAWSON-HETCHELY**, l'expression de nos sentiments distingués.

Régis KIKI
Responsable Juridique

Odile MEDEGAN AFFOYON
Directeur de Succursale

Diamond Bank S.A.
3529, Boulevard du 13 Janvier
BP 3925 Doulassamé, Lomé - Togo
au Capital de 20 450 000 000 F CFA
sous le No d'inscription T01660 H

TEL +228 22 53 10 01 / 22 53 10 02
FAX +228 22 53 10 05
RCCM Lomé - Togo-2007-E-1661

www.diamondbank.com

Pub



MOOVTM
no limit®

maxafrica

Photos non contractuelles

moov Conso
Rechargez, Consommez, Profitez !

www.moov.tg | Service clients : 777 (gratuit) | moovtogoofficiel | moovtgoofficiel | moovtogoofficiel



Annnonce

NOTIFICATION D'UN EXPLOIT DE SIGNIFICATION DE JUGEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 58 DU CODE DE PROCEDURE CIVILE ET DE L'ORDONNANCE N°1270/2017 A PIED DE REQUÊTE RENDUE LE 10 JUILLET 2017 PAR MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE LOME PORTANT DESIGNATION DU JOURNAL TOGOMATIN POUR RECEVOIR LADITE INSERTION

ORIGINAL

SIGNIFICATION DU JUGEMENT N°0350/15 RENDU 30 SEPTEMBRE 2015 PAR LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE LOME

L'an deux-mil-dix-sept et le Quatorze (14) Juillet 2017 à 09 heures 00 minutes.

A la requête de la **DIAMOND BANK**, Société Anonyme au capital de 20.450.000.000 F CFA dont le siège social est à Cotonou (République du BENIN), Rue 308 Révérend Père Collineau, quartier GANTIN, 01 BP. 955 Cotonou, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié au siège de ladite banque et ayant élu domicile au siège de sa succursale à Lomé (Togo), sise au 3529, Boulevard du 13 Janvier, Quartier Doulassamé, BP. 3925, Tél. 22 53 10 01/22 53 10 02 ;

Assistée de la **SCP DOGBEAOU & ASSOCIES**, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Togo, sise à Lomé, 482, Rue ADABAWERE, 01 B.P. 968, Tél. 22 21 70 63, représentée par son Gérant, Maître Sédjo Koffi DOGBEAOU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

Signifié et en tête de copie des présentes, délaissé à madame Avossè Tchotcho LAWSON, Commerçante, Promotrice des Etablissements « NEW COLLECTION », entreprise individuelle sise à Lomé, Rue du Commerce, Immeuble KALIF, Tél. 90 05 78 32, où étant et parlant à la requête et tant qu'elle se trouve dans la chambre civile sans honorer et adresser et les Ets "NEW COLLECTION" n'ayant plus leur siège à l'adresse connue, par conséquent à l'art. 58 du Code de Procédure par affichage à la porte principale de l'audience du Tribunal de 1^{ère} Instance de Lomé et par insertion dans le journal TOGOMATIN.

Copie de l'expédition du Jugement N°0350/15 rendu le 30 septembre 2015 par le Tribunal de Première Instance de Lomé dont la teneur suit :

*** PARCES MOTIFS :**
Statuant publiquement, contradictoirement à l'égard de toutes les parties, en matière civile et en premier ressort ;
En la forme
Reçoit la requête en son action régulière ;
Au fond :
La dit partiellement fondée ;
Condamne la requérante à payer à la requise la somme en principal et frais de 4.135.187 FCFA ;
Accorde à la requérante, termes et délai de douze (12) mois pour s'acquitter de cette créance ;
Déboute les parties du surplus de leurs demandes ;
Ordonne l'exécution provisoire de la décision à intervenir nonobstant opposition ou appel et sans caution. »

Lui déclarant que la présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES, ET POUR QU'ELLE NE L'IGNORE,

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copies tant de la décision judiciaire susvisée que du présent exploit dont le coût est de 35.000 Francs CFA, timbres y compris.

L'HUISSIER,

Sur cette assignation, la cause fut inscrite au rôle général sous le N° 0256/14 et appelée à l'audience du 03 décembre 2014, date à laquelle fut renvoyé à l'audience du 07 janvier 2015 ;

Par la suite, le dossier a subi d'autres renvois successifs jusqu'à l'audience de plaidoirie du 25 mars 2015 où il fut mis en délibéré ;

Le Ministère Public qui a eu la parole pour ses réquisitions a déclaré s'en rapporter à Justice ;

POINT DE DROIT : la cause en cet état présentait à juger les différentes questions de droit résultant des déclarations des parties et des pièces du dossier ; Quid des dépens ?

Sur quoi le Tribunal a mis l'affaire en délibéré pour jugement être rendu le 27 mai 2015 ;

Advenue l'audience du 27 mai 2015, le délibéré a été prorogé une première fois au 02 septembre 2015 et une seconde fois au 30 septembre 2015 ;

Et ce jour 30 septembre 2015, le Tribunal, vidant son délibéré a rendu le jugement dont la teneur suit :

LE TRIBUNAL,

Vu les pièces de la procédure ;

Oui Maître AMEGAN en sa plaidoirie en faveur de la demanderesse ;

Oui la SCP DOGBEAOU en sa plaidoirie en faveur de la défenderesse ;

Le Ministère Public entendu ;

Et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

Attendu que par exploit d'assignation en date à Lomé du 24 novembre 2014, de Maître Geoffroy A. WOGNON, Huissier de justice, Madame Avossè Tchotcho LAWSON, demeurant et domiciliée à Lomé, assistée de Maître Claude Kokou AMEGAN, Avocat à la Cour a attiré par-devant le Tribunal de

N° 0350/2015 REPUBLIQUE TOGOLAISE
DU 30 SEPTEMBRE 2015 Travail-Liberté-Patrie

• AU NOM DU PEUPLE TOGOLAIS •

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE PREMIERE CLASSE DE LOME

President : AYIM
M.P : POYODI
Greffier : LARE

TROISIEME CHAMBRE COMMERCIALE

AUDIENGE PUBLIQUE DES VACATIONS DU MERCREDI TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE (30/09/2015)

AFFAIRE :
Dame Avossè Tchotcho LAWSON (Me AMEGAN) C/

ENTRE : Dame Avossè Tchotcho LAWSON, demeurant et domiciliée à Lomé, assistée de Maître Claude Kokou AMEGAN, Avocat à la Cour ;

DEMANDERESSE D'UNE PART ;

DIAMOND BANK SA

ET : La DIAMOND BANK (SA), dont le siège social se trouve à Lomé, représentée par son Directeur de succursale, Madame Kayi MIVEDOR, demeurant et domiciliée à Lomé ;

DEFENDERESSE D'AUTRE PART ;

DELAI

Sans que les présentes qualités puissent nuire ou préjudicier aux droits et intérêts respectifs des parties en cause mais au contraire sous les plus expresses réserves de fait et de droit ;

JUGEMENT CONTRADICTOIRE

POINT DE FAIT : Par exploit d'assignation en date à Lomé du 24 novembre 2014, de Maître Geoffroy A. WOGNON, Huissier de justice, Madame Avossè Tchotcho LAWSON, demeurant et domiciliée à Lomé, assistée de Maître Claude Kokou AMEGAN, Avocat à la Cour a attiré par-devant le Tribunal de céans la DIAMOND BANK (SA), dont le siège social se trouve à Lomé, représentée par son Directeur de succursale, Madame Kayi MIVEDOR, demeurant et domiciliée à Lomé, à l'effet de s'entendre :

Lui accorder un terme et délai de douze (12) mois pour se libérer de sa date envers la requise soit la somme de 3.483.593 F CFA ;

Ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir nonobstant opposition ou appel et sans caution ;

GREFFE COUT

ENTREGIS
FRAIS D'EXPLOIT
FRAIS D'APPEL
FRAIS DE POURSUITE
FRAIS DE PERTE
FRAIS DE DELAI
FRAIS DE TVA
FRAIS DE SOMMATION
TOTAL

céans la DIAMOND BANK (SA), dont le siège social se trouve à Lomé, représentée par son Directeur de succursale, Madame Kayi MIVEDOR, demeurant et domiciliée à Lomé, à l'effet de s'entendre :

- Lui accorder un terme et délai de douze (12) mois pour se libérer de sa date envers la requise soit la somme de 3.483.593 F CFA ;
- Ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir nonobstant opposition ou appel et sans caution ;

Attendu qu'au soutien de son action, la requérante expose que par exploit d'huissier en date du 18 novembre 2014 de Maître Ganiou T. AYEVA-BODI, Huissier de justice à Lomé, la requise, l'a sommé de lui payer la somme totale de 4.135.187 F CFA, représentant est-il dit le montant de sa créance augmenté des frais de poursuite ; qu'or, elle ne reconnaît devoir à la requise que la somme de 3.483.593 F CFA ; qu'en raison des difficultés financières qu'elle traverse et de son état de santé détérioré entre temps, elle n'est plus en mesure d'honorer ses engagements en temps réel vis-à-vis de la requise ; qu'étant débitrice malheureuse mais de bonne foi, elle sollicite qu'il plaise au Tribunal faire droit à ses demandes sus énoncées ;

Attendu que par conclusions responsives datées du 13 janvier 2015, la requise par le biais de son conseil, la société d'Avocats DOGBEAOU & ASSOCIES soutient que par exploit d'huissier en date du 18 novembre 2014 de Maître Ganiou T. AYEVA-BODI, Huissier de justice à Lomé, elle a fait délaissier à la requérante une sommation de payer la somme totale de 4.135.187 F CFA décomposée comme suit :

- Créance principale3.483.593 F CFA
- Intérêts et pénalités de retard.....P.M
- Frais de poursuite (15%).....522.538 F CFA
- TVA (18%).....94.056 F CFA
- Coût de la sommation de payer.....35.000 F CFA ;

Annnonce



Que contre cette sommation de payer, la requérante a fait opposition ; que cette opposition appelle des observations ; qu'en ce qui concerne la créance principale, elle sollicite que acte lui soit donné de ce que la requérante reconnaît la lui devoir ; qu'en ce qui concerne les accessoires de cette créance, la requérante s'est abstenue de se prononcer sur ces créances dans le but de s'y soustraire ; qu'il est de principe que pour poursuivre le recouvrement forcé d'une créance, le débiteur réticent est sommé suivant exploit d'huissier de payer dans un certain délai, ladite créance ; qu'en l'espèce, c'est suite au défaut de paiement et au mépris affiché par la requérante aux relances successives qui lui ont été adressées de payer sa dette, qu'elle a entamé la procédure de l'exécution forcée ; que conformément aux dispositions de l'article 47 alinéa 1^{er} de l'Acte Uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, les frais découlant de la procédure forcée soit la somme de 651.594 F CFA doivent être mis à la charge de la requérante ; qu'en ce qui concerne la demande de termes et délai de la procédure, elle ne saurait prospérer car celle-ci ne rapporte pas la preuve des difficultés financières qu'elle allègue ; que cependant, si par extraordinaire, la requérante en rapportait la preuve, il y a lieu de lui accorder un délai de dix (10) mois à compter du prononcé du présent jugement ; qu'en outre, elle précise qu'à défaut du paiement d'une seule mensualité, la requérante est déchue du terme et délai accordé et que la totalité de la créance deviendra exigible, le tout, majoré d'intérêts de droit ;

Attendu que toutes les parties ont comparu à l'audience de ce jour ; qu'il importe de rendre le présent jugement contradictoirement à l'égard de toutes ;

EN LA FORME

Attendu que l'action de la requérante est recevable en ce qu'elle est régulière ;

AU FOND

SUR LE MONTANT DE LA CREANCE DUE

Attendu qu'aux termes de l'article 47 alinéa 1^{er} de l'Acte Uniforme portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution : « les frais de l'exécution forcée sont à la charge du débiteur, sauf s'il est manifeste qu'ils n'étaient pas nécessaires où ils ont été exposés » ;

Attendu qu'en l'espèce, la requérante reconnaît dans son acte d'assignation devoir à la requise le principal de sa dette soit la somme de 3.483.593 F CFA ; qu'en ce qui concerne le montant des frais de procédure qu'elle s'abstient de reconnaître, il apparaît clairement que c'est son défaut d'honorer ses engagements dans le délai convenu entre les parties et surtout en raison des multiples relances de la requise à son égard, restées sans suite que celle-ci a eu recours à la procédure d'exécution forcées pour le recouvrement de sa créance ; que dans ces conditions, c'est de bon droit que la requise met les frais de procédure et autres accessoires à sa charge ; qu'en application des dispositions de l'article 47 susvisé, il convient de condamner la requérante à payer à la requise la somme en principal et frais de 4.135.187 F CFA ;

SUR LA DEMANDE DE TERMES ET DELAI

Attendu que l'alinéa 2 de l'article 39 de l'Acte Uniforme portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des voies d'exécution dispose que : « toutefois, compte tenu de la situation du débiteur et en considération des besoins du créancier, la juridiction compétente peut, sauf pour les dettes d'aliments et les dettes cambiales, reporter ou échelonner le paiement des sommes dues dans la limite d'une année. Elle peut également décider que les paiements s'imputeront d'abord sur le capital » ;

Attendu que la requérante justifie sa demande par les difficultés qu'elle traverse ; que la requise qui remet en cause cette situation de la requérante ne rapporte pas la preuve de la mauvaise foi de celle-ci ; que dans ces conditions, il convient de faire droit à la demande termes et délais de la requérante ;

Attendu qu'en l'espèce, il convient de condamner la requérante aux dépens ;

PAR CES MOTIFS

Statuant publiquement, contradictoirement à l'égard de toutes les parties, en matière civile et en premier ressort ;

EN LA FORME

Reçoit la requérante en son action régulière ;



AU FOND

La dit partiellement fondée ;

Condamne la requérante à payer à la requise la somme en principal et frais de 4.135.187 F CFA ;

Accorde à la requérante, termes et délai de douze (12) mois pour s'acquitter de cette créance ;

Déboute les parties du surplus de leurs demandes ;

Ordonne l'exécution provisoire de la décision à intervenir nonobstant opposition ou appel et sans caution ;

Condamne la requérante aux dépens ;

Ainsi fait, jugé et prononcé publiquement par le Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (TOGO), en son audience publique ordinaire du mercredi trente septembre deux mille quinze (30/09/2015) à laquelle siégeait Monsieur **Palamwé AYIM**, Juge audit Tribunal, PRESIDENT, assisté de Maître **Tchabli-man LARE**, GREFFIER, en présence de Monsieur **Essolissam K. POTODI**, PROCUREUR de la République ;

Et ont signé le Président et le Greffier.

SUIVANT LES SIGNATURES
POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME
09 DEC 2015
LE GREFFIER EN CHEF

Matthia Johnson
Me Apoko Biova
MATTHIA - JOHNSON



TOTO PATRICK

REMY TRESOR
CHAMPAGNE

Montécristo
DISCOTHEQUE

LANCEMENT

NOUVEL ALBUM

Dimanche 03 | A partir de 15 Heures
Septembre 2017 | au Grand rex

ENTREE LIBRE SUR INVITATION





Sports

Pour jouer la ligue des champions Adébayor et ses coéquipiers vont devoir se surpasser

Istanbul Basaksehir, le club de Shéyi Emmanuel Adébayor est mal parti pour disputer la ligue des champions cette saison. Battu (1-2) par le FC Séville à domicile mercredi dernier lors du match aller des barrages, le capitaine des Eperviers et son équipe doivent absolument vaincre le club espagnol avec un écart de deux buts. Sinon, Adieux la prestigieuse ligue des champions.

Mission difficile, mais possible pour Istanbul Basaksehir mercredi prochain. Ce club de première division turc est dans l'obligation de faire un résultat honorable pour voir s'ouvrir les portes de la phase de groupe de la plus grande compétition des clubs en Europe. Mais avant Emmanuel Adebayor et ses coéquipiers se sont mis en doute après leur défaite (1-3) en déplacement ce samedi dans la Super Lig de la Turquie face à la modeste formation de Kardemir DC Karabukspor.



Emmanuel Adébayor

Mis sur le banc en début de rencontre, tout comme les autres titulaires, Elia, Clichy, Visca, le capitaine de la sélection du Togo a dû attendre la 64^e minute pour faire son entrée au moment où le score était à 2-1. Et pourtant ce sont les Stambiolites qui ont bien démarré la rencontre avec l'ouverture du score signé par l'Italien Napoleoni (21^e). Leur joie été de courte durée puisque l'adversaire a mis les pendules à l'heure, 8 minutes plus tard par le truchement de Torje. Avant la pause, Epureanu marque contre son camp et permet aux locaux de prendre

l'avantage avant la pause. Entré à la 64^e minute, Emmanuel Adebayor a constaté le troisième but encaissé, œuvre de Grozav. Le score ne bougera pas avant la fin de la rencontre. La sérénité n'est pas de mise avant le déplacement, mercredi prochain pour une expédition commando contre le FC Séville, comptant pour le match retour. Les Turcs doivent inscrire deux buts d'écart pour se qualifier.

TM

UFOA 2017 Eperviers se préparent

Faire une bonne prestation au tournoi de l'Union des Fédérations Ouest Africaines (UFOA) du 9 au 24 septembre prochains au Ghana. C'est désormais l'objectif des Eperviers locaux qui ont démarré leurs préparatifs le 21 août dernier par un stage.



Le coach Abalo Dosseh en séance d'entraînement avec ses joueurs

Placé dans la poule B, les Eperviers locaux veulent faire mieux que leur précédente compétition, le Championnat d'Afrique des Nation (CHAN).

La tâche s'annonce hardie pour les poulains de Abalo Dosseh, l'ancien capitaine de la sélection sénior, depuis quelques mois confirmé sélectionneur des plus jeunes. En effet, le Togo devra pour sortir des phases de poule, battre des grandes nations du football africain dont la Côte d'Ivoire.

Liste des joueurs en stage Gardiens

Abotchi Dovè, Bassa Djeri Sabirou,

Nouroudine Yakoubou

Défenseurs

Adegnon Philippe, Boukari Gafarou, Ganke Kokou, Gbenyo Koudjo Blaise, Issifou Bourahama, Kouloun Maklibè, Mawuena Franck, Ouro-Sama Hakim, Zonor Ayayi Milieux Akoro Bilali, Degli Messan, Gazozo Kokou, Novon Efoé, Nyavedji Elom, Yéoussi Guillaume, Tchadenou Farid

Attaquants

Agoro Ashraf, De Souza Savant, Logossou Dieudonné, Sewonou Koidjo, Tchatakora Abdou Samiou.

Rachidou Zakari

CAN-2019 Report de la mission d'inspection des infrastructures au Cameroun

La première mission d'inspection des infrastructures qui serviront à accueillir la Coupe d'Afrique des Nations 2019 (CAN-2019), qui doit se tenir cette année au Cameroun du 7 juin au 7 juillet, a été reportée. A annoncé samedi la Confédération africaine de football (CAF).

« Il a été décidé de reporter (la) visite (d'inspection) à une date qui sera communiquée ultérieurement », a indiqué la CAF dans une correspondance adressée

vendredi à la Fédération camerounaise de football (Fécafoot).

Ce report est dû « au désistement à la dernière minute de la compagnie d'audit

Price watherhouse coopers (PWC) qui devait accompagner la délégation de la CAF », a expliqué la confédération.

Cette délégation devait séjourner dès dimanche et ce jusqu'au 28 août au Cameroun, alors que certaines voix s'élèvent contre l'attribution de l'épreuve à ce pays.

Le Cameroun a fait part de son « entière disponibilité » pour recevoir cette délégation dès qu'une nouvelle date sera fixée, a indiqué dans un communiqué le ministre camerounais des Sports et président de la Commission locale d'organisation de la CAN-2019 (Cocan), Pierre Ismaël Bidoung Kpwatt.

Le Cameroun « n'est pas prêt » pour

accueillir la CAN-2019, avait déclaré début août le nouveau président de la CAF le Malgache Ahmad Ahmad.

Le Cameroun ne peut même pas accueillir « quatre équipes », a ajouté Ahmad Ahmad alors que la CAF a décidé de faire passer dès 2019 le nombre de participants de 16 à 24.

« Le Cameroun sera prêt le jour dit, j'en prends l'engagement », a lui répondu le président Paul Biya.

M. Ahmad a été élu en début d'année à la surprise générale à la tête de la CAF en battant son prédécesseur, le Camerounais Issa Hayatou, en poste depuis 1988.

www.jeuneafrique.com

Bundesliga

Le Gabonais Aubameyang ouvre son compteur

Pierre Emerick Aubameyang démontre sa grande forme en inscrivant la semaine dernière un but contre le Bayern Leverkusen. Le Dortmund, le club du Gabonais a remporté ce match sur un score de 3 buts à 1.

Sans Ousmane Dembélé, suspendu par le club de la Ruhr pour son comportement en vue d'un possible transfert vers le Barça, les hommes de Peter Bosz ont connu une entame

parfaite, avec une large victoire sur la pelouse de Wolfsburg (0-3).

Parmi les buteurs du soir, le Gabonais Pierre-Emerick Aubameyang auteur du

3^eme but de la partie. Un bon début pour l'attaquant annoncé sur le départ mais qui reste encore pour le moment la pièce maîtresse du Borussia.

De quoi donner des envies de s'accrocher

pour chercher peut-être un titre de meilleur buteur. En tout cas son challenger habituel, Levandovski avait également déjà marqué avec le Bayern.

Afrobasket dames 2017

La Côte d'Ivoire coule le Cameroun

La Côte d'Ivoire logée dans le groupe A, a bien débuté l'Afrobasket Dames 2017. Pour leur entrée en lice dans la compétition, les Ivoiriennes ont dominé hier la Centrafrique. Ce samedi, les Éléphantines basketteuses ont confirmé leur bonne forme face aux Lionnes Indomptables du Cameroun (54-57).

Dans ce grand choc de cette deuxième journée du Groupe A de l'Afrobasket féminin, les Ivoiriennes ont souffert pour venir à bout d'une équipe camerounaise sûre de ces valeurs. Devant Lionnes Indomptables du Cameroun, Djefarina Diawara (18 pts), K. Diaby (15pts) et Cissé Mamiki (9pts) ont dû se battre



Pierre Emerick Aubameyang

avec férocité en forçant leur génie pour s'imposer dans cette bataille de la jungle face aux Lionnes. Les filles de Simon Guillou ont été dominées durant les deux premier quart-temps (14-11, 13-12). Face à des adversaires qui ont armes solides, les Éléphantines basketteuses ont dû s'employer pour s'imposer durant le troisième quart-temps (9-21).

Même si les Camerounaises sont revenues dans le dernier quart-temps (18-13), la Côte d'Ivoire finira par s'imposer dans cette rencontre. C'est tout naturellement que la Côte d'Ivoire finit la partie avec la victoire en poche (54-57).

Après être excellemment entré dans la compétition, les tricolores ivoiriennes confirment pour leur seconde sortie dans cet Afrobasket Dames 2017 en signant une seconde victoire.

www.africatopsport.com

Infrastructures Visite d'inspection des ouvrages du PUDC à Lomé par la ministre du développement à la base

La ministre du Développement à la base et de l'emploi des jeunes, Victoire Tomégah-Dogbè a effectué ce jeudi une visite d'inspection des ouvrages en cours de réalisation dans le cadre du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) dans la capitale Lomé et ses environs.



Echanges entre Victoire Tomégah-Dogbè et les populations visitées

Cette visite de terrain a permis à la ministre de s'enquérir de l'état d'avancement des travaux et des difficultés que rencontrent les entreprises dans l'exécution de leur mission.

« Les travaux avancent bien. C'est une vraie satisfaction de voir la mobilisation et l'adhésion des comités de développement, des groupements de femmes et de jeunes dans la réalisation des projets », a déclaré

Victoire Tomégah-Dogbè.

Le PUDC est un programme initié par le gouvernement au profit des populations pauvres vivant dans les zones peu ou mal desservies par les interventions de l'Etat, afin d'accélérer leur accès aux infrastructures, équipements et services sociaux et économiques de base. Il a été lancé en juin 2016 par le chef de l'Etat Faure Gnassingbé à Mandouri (650 km au nord de Lomé) et est piloté par le PNUD.

Dunenyo Zâ / 1ère édition Apothéose à Lomé

La première édition de la fête Dunenyo Zâ des communautés d'Aflao, Agoènyivé et Bè a connu son apothéose le 19 août dernier à Lomé avec diverses prestations. C'était en présence de plusieurs membres du gouvernement, du corps diplomatique et des chefs traditionnels venus du Bénin et du Ghana voisins.



Démonstrations d'un prêtre traditionnel

Pour la circonstance, des tam-tams souvent joués en temps de guerre et en cas de décès ont retenti. En plus de ce rituel, les dignitaires ont procédé à des démonstrations traditionnelles vaudou.

Selon les organisateurs, cette fête est une occasion non seulement de retrouvailles pour les natifs du grand Lomé, mais aussi un temps pour s'approprier leurs valeurs historiques en les réhabilitant de manière à les graver dans l'histoire.

Selon Togbui Mawuko Adéla-Aklassou IV, chef canton de Bè, l'idée d'instaurer la fête Dunenyo Za est une manière de prendre son destin en main.

Togbui Agokoli IV, président d'honneur de l'Union Ewéto, a pour sa part souligné que cette fête est une occasion qui permet de participer aux questions d'éducation des populations, de lutter contre la pauvreté par le travail bien fait.

Le président du Conseil fédéral de Dunenyo Zâ, Elom Dadzié pour sa part a précisé que « Nous ne sommes pas ici pour faire l'apologie de nos ancêtres mais simplement pour leur témoigner respect ».

Tout en saluant une telle initiative, le ministre de la culture Guy Madjé Lorenzo a rappelé que les populations du Grand-Lomé faisaient partie du peuple Adja-Ewé dont les migrations ont conduit au 17ème à la création de ces trois communautés.

En prélude à la fête Dunenyo Zâ, plusieurs activités ont eu lieu entre autres des libations dans les chefferies traditionnelles du Grand-Lomé, des cérémonies de mise en terre de plants à Bè-Klikamé, des activités sportives et une conférence-débats placée sous le thème « culture et traditions face aux enjeux du développement durable ».

Dieudonné Djedi (Stagiaire)

Education Le lauréat togolais aux olympiades africaines de mathématiques reçu en audience par le Premier ministre

Le Premier ministre, Komi Selom Klassou a reçu en audience le jeudi 17 août dernier à la primature à Lomé la délégation togolaise qui a pris part aux Olympiades africaines de mathématiques qui ont eu lieu à Rabat au Maroc, du 1er au 07 juillet dernier.

La délégation est allée présenter au chef du gouvernement la récompense obtenue par le jeune Awanyo Kossi Jean-Baptiste, élève en classe de première au Lycée d'Adidogomé 1. Il a été classé troisième sur la cinquantaine de concurrents et s'est vu décerner une médaille de bronze et une attestation.

Le Chef du Gouvernement a félicité le jeune lauréat, ses deux camarades qui ont également pris part à la compétition ainsi que leurs encadreurs. Komi Selom Klassou et le ministre Florent Maganawé, secrétaire général du gouvernement ont, tour à tour, encouragé les jeunes représentants qui ont, par ailleurs, tous trois réussi à leur examen du BAC I cette année, à poursuivre leurs études avec sérieux et abnégation.

« Nous sommes venus présenter la

médaille de bronze et l'attestation que la délégation togolaise a pu obtenir au cours de cette compétition scientifique qui réunit les jeunes africains qui se frottent entre eux en mathématiques, pour non seulement sceller l'intégration africaine mais aussi encourager en eux l'excellence, car les mathématiques jouent un rôle central dans le développement de nos pays », a déclaré Prof Kokou Tcharie, président de la société des Sciences mathématiques du Togo, chef de délégation.

Notons que le Togo prenait part aux olympiades africaines de mathématiques pour la première fois aux côtés d'une dizaine d'autres pays africains. Cette 25ème édition a été remportée par le jeune ivoirien Polneau Eddie Nebra Ibrahim (15ans), élève en 1ère C à l'EMPT de Bingerville. Il a décroché la médaille d'or en obtenant une note de 42 sur 42 point.

Vacances utiles Réflexions sur les droits et devoirs de l'enfant

Les activités de la deuxième session des vacances utiles 2017 du centre Kékéli à Lomé ont pris fin le 18 août dernier avec des réflexions sur les droits et devoirs de l'enfant.



Prestation de quelques participants

Cette deuxième session axée sur le thème « Ensemble éduquons nos enfants à l'autoprotection » a servi de cadre de formation pour les élèves. Pendant deux semaines, les participants au nombre de 294 élèves ont mené des réflexions sur le statut juridique des enfants faites de privilèges et d'obligations. Les participants venus de divers horizons ont également suivi des formations dans les métiers de main en atelier.

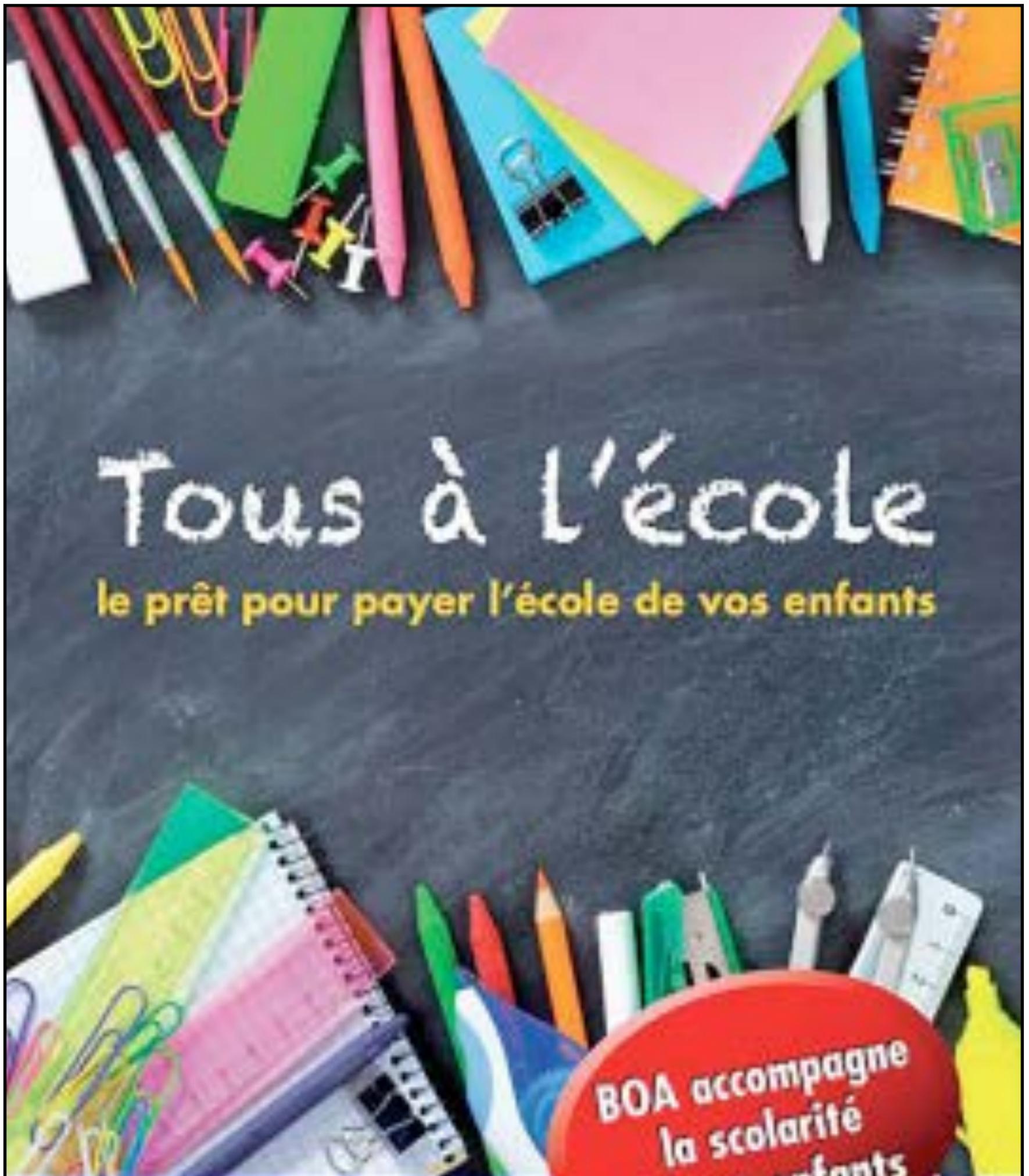
Selon les organisateurs, la principale vision de cette rencontre est d'occuper les élèves d'une façon utile de sorte

à les éloigner de l'oisiveté tout en les inculquant des valeurs de paix et de la non-violence.

Pour Tebonou Zouléha, coordonnatrice de la session, les enfants ont été outillés entre autres sur la notion de non-violence afin d'être à l'abri des vices sociaux. Zouléha a souligné que la non-violence constitue un moyen de prévenir les enfants contre des situations de maltraitance à laquelle certains sont parfois l'objet.

A la fin de la session, des attestations ont été délivrées par les organisateurs aux participants.

Dieudonné Djedi (stagiaire)



Tous à l'école
le prêt pour payer l'école de vos enfants

BOA accompagne la scolarité de vos enfants

In partnership with
la FONDATION BOA



BANK OF AFRICA
FONDATION



BANK OF AFRICA
Groupe BMCE BANK